



**Guide de préparation
des funérailles en
église dans le
Secteur pastoral
'Au CŒUR de la Baie'**

Si en ce moment vous consultez ce petit guide par nécessité, la première chose que nous vous offrons sont nos plus sincères sympathies...



Si votre choix est de célébrer les funérailles de votre proche dans une des églises du secteur et que vous désirez aussi les services de la maison funéraire au moment des funérailles, il faut d'abord communiquer avec cette dernière. Votre conseiller à la maison funéraire communiquera avec la personne responsable du secteur pour vérifier la disponibilité de l'église et du prêtre du secteur.

Les funérailles peuvent maintenant être célébrées dans le cadre d'une célébration eucharistique, donc avec communion. Il suffit de faire la demande au prêtre célébrant. Des funérailles célébrées dans le cadre d'une célébration de la Parole se font toujours sans communion.

L'abbé Rodriguez est disponible habituellement en avant et après-midi les mardis, mercredis et jeudis; les vendredis en après-midi à partir de 13h00 et les samedis en avant-midi jusqu'à 11h00.

Les funérailles le samedi sont possibles en après-midi avec un célébrant autre que le pasteur et dans le cadre d'une célébration de la Parole seulement, donc sans communion.

Lorsque l'abbé Rodriguez n'est pas disponible, nous avons recours aux services de quelques prêtres collaborateurs (qui assistent également les prêtres des secteurs avoisinants) et ce sont les Fabriques qui défraient le coût de ces remplacements.

Quand, par liens d'amitié ou de longue connaissance vous désirez les services d'un prêtre particulier, merci de le spécifier à la première approche afin d'éviter des démarches inutiles. Si les funérailles sont cédulees à un moment où le pasteur du secteur est disponible, les frais de remplacement de 40\$ et les frais de déplacement de 0.45\$ du kilomètre vous seront facturés.

Noter qu'en raison de son état de santé, l'abbé Greene accepte de célébrer des funérailles dans le cadre d'une célébration de la Parole seulement, donc sans communion.

Si vous n'avez pas recours aux services d'une maison funéraire pour la célébration des funérailles dans une des églises du secteur, la personne à joindre pour vérifier la disponibilité du pasteur est Miriam Nellis, les mardis et jeudis à Bonaventure au 418 534-2144, les mercredis à Caplan au 418 388-2040; ou au 418 391-6138 en tout temps **(pour la planification de funérailles seulement)**.

Le coût des funérailles est établi à 300\$ par le Diocèse de Gaspé. Cependant, chaque Fabrique établit ses politiques concernant la résidence, non résidence, paiement de la dîme, etc. et les prix pour les autres services demandés (chorale, réception des condoléances, creusage de fosse, etc.)

L'abbé Rodriguez rencontre la famille quelques jours avant les funérailles au presbytère de Caplan situé au 1, boul. Perron est (du côté est de l'église) quand celui-ci préside la célébration. Il faut prévoir quelqu'un pour proclamer la Première lecture et les intentions de prière aux funérailles. S'il y a lieu, l'hommage se fait à la fin, avant la bénédiction finale. Durant la célébration, il invitera les personnes désignées au moment venu.

Il faut aussi prévoir une personne pour porter l'urne (s'il y a lieu), porter la croix et porter une bougie.

Pour les funérailles célébrées en l'église de St-Siméon, la rencontre de préparation se fait avec Diane Bujold.

Durant les funérailles, les chants sont d'ordre religieux. Durant la procession de sortie, il est possible de faire jouer un chant dit 'profane' mais qui a quand même un message spirituel.

Si les cendres ont été divisées en plusieurs urnes, veuillez n'en présenter qu'une seule à l'église au moment des funérailles.

Pour toute question d'ordre administratif, n'hésitez pas à communiquer avec la Fabrique de votre paroisse :

Bonaventure:	418 534-2144
Caplan:	418 388-2040
St-Alphonse:	418 388-2154
St-Elzéar:	418 534-2737
St-Siméon:	418 534-2192

Veillez noter que vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation de la Fabrique concernée avant de procéder à une mise en terre au cimetière de la paroisse, et ce même si les cendres du défunt seront déposées dans une pierre columbarium au lieu d'être inhumées.



Notre désir est de vous soutenir durant ces moments difficiles et de rendre le plus simple possible la préparation de ce dernier adieu ...